

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

AGENCE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER (ABFN) 

\*\*\*\*\*

PROJET DE REHABILITATION ECONOMIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE DU FLEUVE NIGER  
(PREEFN)

REPUBLIQUE DU MALI  
Un peuple- Un But- Une Foi

Bamako, le 03/03/2021

### AVIS DE MANIFESTATIONS D'INTERETS N°01-2021/MEADD-ABFN/PREEFN

No de Prêt : Crédit n°6204-ML et Don n° D281-ML:  
No de référence (selon le Plan de Passation des marchés)

1- Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat **Recrutement d'un bureau d'études << consultant >> relatif à la Prestation d'assistance technique pour l'étude, la conception et la mise en place d'un Observatoire de données spatiales à l'ABFN** dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN).

2- Les services de consultant (« Services ») relatif à la mise en place de l'observatoire permettra à l'ABFN de :

- Collecter et structurer les données afin de caractériser et spatialiser l'état d'un phénomène à suivre et décrire son évolution (ex. suivi de la concentration de plantes envahissantes sur le fleuve – suivi de la pollution)
- Evaluer l'impact des actions menées sur la qualité de l'eau du fleuve, ou plus globalement sur le bassin versant (environnement physique, paysager, socio-économique, etc.)
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs et les inciter à travailler de manière transversale. Au niveau de l'observatoire, ce point concerne essentiellement les producteurs et gestionnaires de données, qui doivent collaborer pour établir une situation de référence sur base de données territoriales
- Aider à la décision, par la valorisation et l'interprétation de données multi-sources, notamment des images satellites
- Réaliser de la prospective - scénarii de développement
- Faciliter l'appropriation des problématiques du fleuve et les actions à conduire par les acteurs de terrain
- Valoriser, par la communication, les actions conduites ainsi que leur évaluation dans un souci de transparence.

3- Le Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Capacités techniques et managériales de la firme,
- Expérience générale de la firme dans le domaine de la mission,

- Nombre de contrats similaires exécutés. Chaque contrat similaire sera accompagné de la preuve de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat et attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

4- Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » de juillet 2016, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5- Les consultants figurants sur la liste des exclusions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et les Délégations de Service Public (ARMDS) seront écartés. Cette liste figure sur le site : [www.armds.gov.ml](http://www.armds.gov.ml) et [www.dgmp.gov.ml](http://www.dgmp.gov.ml)

6- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

7- Un Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification des consultants (QC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8- Les consultants doivent avoir une adresse fixe et vérifiable, sous peine de rejet de leurs manifestations d'intérêts.

9- Pour d'amples informations, contacter le Projet à l'adresse ci-dessous :

**Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN)**

Quartier Kalaban Coura, Bamako Mali, Rue: 155 Porte: 208, Tél : (00223) 20 28 17 55/20 28 17 54, sur la route de l'Aéroport, de 09 heures à 16 heures TU.

Mr Abdourahamane Oumarou TOURE, Directeur Général ABFN, Coordinateur du PREEFN

Tél.: +223 20 28 19 92, Fax: +223 20 28 73 69.

E-mail: [tourehamanitour@gmail.com](mailto:tourehamanitour@gmail.com) ou [kouratraore28@gmail.fr](mailto:kouratraore28@gmail.fr).

10- Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne, par courrier, ou par courrier électronique **au plus tard le vendredi 19 mars 2021**.

Chaque dossier sous pli fermé, devra porter la mention suivante : manifestations d'intérêts pour le **Recrutement d'un bureau d'études << consultant >> relatif à la Prestation d'assistance technique pour l'étude, la conception et la mise en place d'un Observatoire de données spatiales à l'ABFN.**

Le Directeur Général de l'ABFN,  
Coordinateur du PREEFN



**Abdourahamane Oumarou TOURE**  
Chevalier de l'Ordre National